

LA VIE ECONOMIQUE

- [Chômage : l'écart entre la France et la zone euro persiste](#)
- [Le gouvernement prépare un plan de départs volontaires pour les fonctionnaires](#)
- [Le marché automobile français démarre bien l'année](#)
- [Les multinationales étrangères emploient près de 2 millions de salariés en France](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

- [Tarifs, paperasse, relations avec les caisses : le patron de la CNAM répond aux médecins de la CSMF](#)
- [90 médicaments jugés inutiles par la revue médicale Prescrire](#)
- [« Une pharmacie sur deux va mourir », la campagne choc du syndicat des officines](#)

FISCALITE

- ["Name and shame" des fraudeurs fiscaux : quelle efficacité ?](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

- [Amazon annonce un accord à l'amiable avec le fisc français](#)
- [62 postes de conseillers voyages touchés par la rupture conventionnelle collective de CWT France](#)

LA VIE DES DEPARTEMENTS

- [Leclerc ouvrira en 2020 un supermarché en plein Paris](#)

Qu'est-ce que Le.Crible ?

Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans Le.Crible les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc.

Une bibliographie est également proposée, qui signale les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan.

Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant : eric.tessier@urssaf.fr

LA VIE ECONOMIQUE

● Chômage : l'écart entre la France et la zone euro persiste

Le 31/01/18, **Eurostat**, l'office de statistiques européen, a annoncé que, dans la zone euro, le taux de chômage était resté stable en décembre 2017 (8,7 % de la population active, idem qu'au mois de novembre). Et même si **l'Insee** confirme la consolidation de la reprise et un climat des affaires au plus haut dans l'Hexagone, la France est toujours au-dessus du taux européen, avec un taux de chômage de 9,2 % de la population active en décembre. Pour rappel, le taux de chômage de la France était inférieur à celui de la zone euro entre 2008 et mars 2016. Pourquoi les choses ont-elles changé ? Pour le directeur adjoint du département Analyse et Prévision de l'OFCE (Observatoire français des conjonctures économiques), **Mathieu Plane**, cela est dû au fait que, dans un premier temps, la France a mieux résisté que les autres pays de la zone euro aux chocs causés par la crise de 2008 et par celle des dettes souveraines de 2011. Ce, entre 2008 et 2013. Après, ajoute-t-il, « *l'activité de la France va être moins performante que celle de la zone euro à partir de 2014 [...] au moment où la politique de l'offre se met en place* ». **Les causes : 01)**- Les premiers effets de la mise en place du CICE (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi) et du pacte de responsabilité instaurés durant la présidence de François Hollande « *qui ont pu peser dans un premier temps sur l'activité* », même si, précise M. Plane, « *ces effets interviennent favorablement après plusieurs années sur la croissance* ». **02)**- La démographie. Une dynamique démographique supérieure à celle des autres pays de la zone euro et le recul du départ de l'âge à la retraite ont fait que l'Hexagone a connu plus d'entrées que de sorties sur le marché du travail. Et les créations d'emplois n'ont pas suffi pour absorber les nouveaux arrivants. Un constat : même s'il baisse, **le taux de chômage des jeunes** européens reste conséquent. Ainsi, il est de 16,1 % dans l'UE (Union européenne, contre 18 % un an auparavant), de 17,9 % dans la zone euro (contre 20,3 % un an auparavant). **Stéphane Carcillo**, économiste à l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) : « *Le taux de chômage des moins de 25 ans est toutefois encore plus sensible à la conjoncture, en raison de la flexibilité des contrats sous lesquels ils sont employés : quand l'économie repart, les entreprises signent rapidement des contrats pour 3 à 6 mois. Et quand elle patine, les firmes se séparent de leur CDD* ». Pour le futur, **M. Plane** se dit confiant, car « *les marges des sociétés se redressent, l'investissement repart et les entreprises devraient continuer à embaucher [...] L'écart de croissance se réduit entre la France et la zone euro* ».

Selon un article publié par **l'OFCE** : « *Au final, la croissance économique serait suffisamment robuste et créatrice d'emplois dans le secteur marchand (247.000 en 2017, 161.000 en 2018 et 223.000 en 2019) pour faire baisser le taux de chômage en France métropolitaine à 9,2 % à la fin du deuxième trimestre 2017 à 8,9 % fin 2018 et 8,5 % fin 2019* ». **M. Plane** estime qu'un phénomène de convergence entre la France et la zone euro devrait se produire, le pays étant dans une « *phase d'accélération* ».

[https://www.latribune.fr/economie/union-europeenne/chomage-l-ecart-entre-la-france-et-la-zone-euro-persiste-766778.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20180202](https://www.latribune.fr/economie/union-europeenne/chomage-l-ecart-entre-la-france-et-la-zone-euro-persiste-766778.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20180202)
→ **OFCE Sciences-Po** : « *France : croissance en héritage. Perspectives 2017-2019 pour l'économie française* », sous la direction d'Eric Heyer et de Xavier Timbeau (86 pages) :

<https://www.ofce.sciences-po.fr/pdf/revue/13-152.pdf>

(Sources : www.latribune.fr du 02/02/2018, Grégoire Clément, www.ofce.sciences-po.fr)

[Retour au sommaire](#)

● Le gouvernement prépare un plan de départs volontaires pour les fonctionnaires

Le 01/02/18, le gouvernement a déclaré qu'il entendait supprimer 120 000 postes dans la fonction publique. **Comment compte-t-il atteindre cet objectif ? 01)**- En ayant plus recours à des contractuels, notamment concernant les métiers ne relevant pas d'une spécificité propre au service public. **02)**- En mettant en place un dispositif de départs volontaires pour les fonctionnaires. Ce point sera discuté avec les syndicats au cours du mois de février et les discussions devraient durer pendant toute l'année 2018. **Gérald Darmanin**, ministre de l'Action et des Comptes publics : « *Il ne s'agit pas de faire un plan de départs volontaires pour tout le monde, bien évidemment. Il s'agit d'adapter nos services publics et de le faire avec et pour les agents publics* ». Le gouvernement a annoncé **une série de mesures**

générales concernant la fonction publique : **A)** Le développement de la rémunération au mérite. **B)** La simplification des instances représentatives du personnel. **C)** L'accompagnement des départs ou des reconversions. **D)** Concernant l'Ena, ses diplômés « *seront désormais affectés, deux ans après leur sortie de l'école de la haute fonction publique, aux "projets prioritaires" de l'exécutif, en administration centrale ou territoriale* ». Les cadres supérieurs de l'administration, eux, seront aussi davantage recrutés comme contractuels. **E)** Des indicateurs de résultats et de qualité de service, « *prenant en compte la satisfaction des usagers* », seront mis en place dans les administrations accueillant du public (« *écoles, tribunaux, hôpitaux, CAF...* ») et seront rendus publics fin 2018. **F)** Enfin, **Edouard Philippe**, premier ministre, a renouvelé la volonté du président **Macron** de voir toutes les démarches administratives accessibles en ligne d'ici 2022.

https://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/le-gouvernement-prepare-un-plan-de-departs-volontaires-pour-les-fonctionnaires_1981437.html

(Source : <https://lexpansion.lexpress.fr> du 01/02/2018, avec AFP)

● **Le marché automobile français démarre bien l'année**

Le 01/02/18, le **CCFA** (Comité des constructeurs français d'automobiles) a annoncé que le marché hexagonal commençait bien l'année 2018, avec une hausse de 2,49 % des immatriculations (155 851 nouvelles immatriculations) en janvier (chiffres en données brutes par rapport au mois de janvier 2017). Pour rappel : en 2017, le marché automobile français a connu une croissance de 4,74 %. **Les prévisions pour 2018** : une nouvelle croissance, mais probablement à un rythme moins rapide. Selon l'Observatoire **Cetelem** de l'automobile, il faut s'attendre à une augmentation de 2,2 millions d'immatriculations de voitures neuves pour l'année (+ 3,8 %). **Les constructeurs hexagonaux en janvier 2018** : **PSA** a vu ses immatriculations bondir de 18,47 %, surtout grâce à Opel. **Renault**, de son côté, a vu les siennes en hausse de 2,92 %. Les deux groupes ont certainement profité de la baisse des immatriculations de leurs concurrents étrangers (- 8,5 %), notamment de Volkswagen qui, depuis 2015, connaît une chute de ses ventes suite au scandale des moteurs diesels truqués (- 14,3 %) ; phénomène qui risque de persister depuis une nouvelle polémique touchant la marque allemande et qui, cette fois-ci, concerne « *des tests effectués sur des singes et des êtres humains inhalant des gaz d'échappement d'un véhicule diesel* ».

<https://www.usinenouvelle.com/article/le-marche-automobile-francais-demarre-bien-l-annee.N646743>

(Source : www.usinenouvelle.com du 01/02/2018, avec Reuters)

[Retour au sommaire](#)

● **Les multinationales étrangères emploient près de 2 millions de salariés en France**

Le 01/02/18, l'**Insee** a publié ses données sur la place des multinationales étrangères en France en 2015. 28 100 entreprises étaient contrôlées par des multinationales étrangères, soit moins de 1 % des entreprises en France dans les secteurs marchands non agricoles et non financiers. Ces entreprises employaient 1,8 million de personnes (salariés et non salariés), ce qui représente 11 % des effectifs des entreprises implantées dans l'Hexagone. Au total, leur poids dans l'emploi public et privé est minoritaire dans le pays ; sur une population active de 28,4 millions (toujours en 2015), il représentait 6,4 % du total. L'emploi dans ces multinationales étrangères se concentre pour moitié dans les ETI (entreprises de taille intermédiaire), alors que celui des multinationales françaises se trouve dans les grandes entreprises. 118 pays contrôlent des entreprises en France. Mais 16 d'entre eux représentent à eux seuls 95 % des emplois. **Le classement par pays** : Les Etats-Unis (320 000 salariés), l'Allemagne, le Royaume-Uni, les Pays-Bas (660 834 salariés à eux trois, soit 38,2 % du total des employés de multinationales étrangères en France). La Chine, elle, n'emploie que 8 137 personnes. **Par secteurs : 01)-** Le secteur manufacturier (37 % des emplois, contre 25 % pour les multinationales françaises). **02)-** Le commerce (30 %). Le secteur le moins impacté : la construction (2 %). **L'investissement** des multinationales étrangères implantées dans l'Hexagone concerne surtout les dépenses de R&D (recherche et développement), avec 5,4 milliards d'euros, soit 22 % des dépenses R&D des entreprises en France. 96 % de ces investissements sont réalisés par des entreprises industrielles. Niveau emploi, le secteur Recherche est aussi très important. **L'Insee** : « *Dans les*

entreprises contrôlées par des multinationales étrangères, les fonctions R&D occupent l'équivalent de 41.000 personnes, soit 6 % des effectifs, contre 3 % dans l'ensemble des entreprises de ces secteurs présentes sur le sol français ». Par contre, en dehors de la R&D, les multinationales étrangères investissent moins que les entreprises françaises. Leur investissement global représente 15 % de leur valeur ajoutée (contre 24 % pour les multinationales françaises). Les trois-quarts de ces investissements sont le fait de multinationales européennes. **L'Insee** : « Avec un total de 5 milliards d'euros d'investissements en France, les entreprises contrôlées par des multinationales allemandes arrivent en tête, suivies par les États-Unis, les Pays-Bas, le Luxembourg et la Grande-Bretagne ». Pour rappel, une firme multinationale est « définie comme un groupe de sociétés ayant au moins une entreprise en France et une à l'étranger ».

[https://www.latribune.fr/economie/france/les-multinationales-etrangeres-emploient-pres-de-2-millions-de-salaries-en-france-766894.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20180202](https://www.latribune.fr/economie/france/les-multinationales-etrangeres-emploient-pres-de-2-millions-de-salaries-en-france-766894.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20180202)

→ En 2015 en France, 1,8 million d'emplois dans les entreprises sous contrôle étranger, par Anne-Lise Duplessis, pôle liaison financière, Insee

https://www.insee.fr/fr/statistiques/3315426?pk_campaign=avis-parution

→ Une photographie du marché du travail en 2015. Le chômage se stabilise, mais les chômeurs de longue durée restent nombreux, par Simon Beck et Joëlle Vidalenc, division Emploi, Insee :

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2121578>

(Sources : www.latribune.fr du 02/02/2018, Grégoire Clément, www.insee.fr)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

● Tarifs, paperasse, relations avec les caisses : le patron de la CNAM répond aux médecins de la CSMF

Nicolas Revel, directeur général de l'Assurance maladie, a participé à l'émission de la CSMF (Confédération des syndicats médicaux français) « Planète Médecins ». **Les sujets abordés : 01)-** Le champ « *trop restreint* » des consultations complexes et très complexes. M. Revel a expliqué que les choses pouvaient évoluer : « *Nous avons choisi d'abord de revaloriser le tarif de base de la consultation mais la vie conventionnelle est longue et nous verrons ce que nous pourrons faire en ce sens, dans le respect des équilibres économiques* ». **02)-** Le périmètre de la nouvelle majoration d'urgence pour le médecin correspondant (MCU), qui a été instauré depuis janvier 2018. M. Revel a répondu au Dr Dominique Proisy, qui lui demandait pourquoi les actes techniques n'étaient pas inclus et que, seules, l'étaient les consultations, que toutes les « *bonnes idées* » n'avaient pu être intégrées, que l'extension aux actes techniques en soi ne le choquait pas mais que cela avait un coût et que « *le faire rapidement sera compliqué* ». M. Revel a également confirmé qu'il restait sur ses positions quant au paiement à l'acte qui, selon lui, « *entretient les médecins dans une course au volume* » et ne permet pas de valoriser la qualité et la pertinence des soins. **Le Quotidien du Médecin** : « *Il doit donc être complété par des forfaits (patientèle, structure) et la rémunération sur objectifs de santé publique (ROSP)* ». **03)-** La « *dérive* » administrative : trop de documents seraient demandés. Réponse de M. Revel rapportées par le Quotidien : « *Les nouveaux investissements [seront] justement fléchés vers la structuration et la coordination des libéraux – par exemple avec des aides conventionnelles pour embaucher des assistants de parcours* ». **04)-** Les rapports parfois tendus entre caisses locales et praticiens. **M. Revel** : « *Il y a forcément une dimension de contrôle mais il y a aussi un accompagnement et de la construction* ». **05)-** Le dossier médical partagé, piloté par l'Assurance maladie, sera déployé dans la France entière « *après l'été 2018* ». M. Revel a, à cette occasion, souhaité que les patients se saisissent de la possibilité qui leur est offerte de l'ouvrir eux-mêmes.

https://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/article/2018/02/02/tarifs-paperasse-relations-avec-les-caisses-le-patron-de-la-cnam-repond-aux-medecins-de-la-csmf_854779

(Source : www.lequotidiendumedecin.fr du 02/02/2018, Marie Foult)

[Retour au sommaire](#)

● 90 médicaments jugés inutiles par la revue médicale Prescrire

En ce début 2018, la revue **Prescrire** liste 90 médicaments, qui ont reçu une autorisation de mise sur le marché française ou européenne, mais dont « *la balance bénéfices-risques est défavorable dans toutes les situations cliniques pour lesquelles ils sont autorisés* ». 79 de ces médicaments sont commercialisés en France. Sont concernées toutes les spécialités, que ce soit la cancérologie, l'ophtalmologie, la dermatologie ou encore la psychiatrie. **Prescrire** : « [L'antihistaminique *Primalan*, à base de méquitazine, utilisé dans les allergies, d'efficacité modeste,] expose plus que d'autres antihistaminiques H1 à des troubles du rythme cardiaque ». Avant d'ajouter que des alternatives existent. Dans la liste figurent en bonne place les médicaments pour perdre du poids. Pour la revue, « début 2018, aucun médicament ne permet de perdre du poids de façon durable et sans risque ». Avant de conseiller de préférer s'en tenir à des modifications d'activité physique et diététiques. **Un exemple** : l'orlistat qui est notamment présent dans le Xenical. Sont aussi visés « les médicaments de la maladie d'Alzheimer disponibles début 2018 [qui] ont une efficacité minime et transitoire ». Non seulement ils ne ralentiraient pas l'évolution vers la dépendance mais exposeraient à des effets indésirables graves. **Quelques exemples** : les médicaments à base de donépézil (Aricept, etc.), galantamine (Reminyl, etc.), rivastigmine (Exelon, etc.) et de mémantine (Ebixa,...). **Prescrire** explique que d'autres options ont une meilleure balance bénéfice-risques dans de nombreux cas. La revue estime donc nécessaire d'écarter les médicaments ayant le plus d'effets indésirables. Enfin, dans le cas « d'impasse thérapeutique » dans une maladie grave, « l'utilisation de certains médicaments n'est pas utile lorsque l'efficacité clinique n'est pas démontrée ». Pourquoi ? Parce que ces traitements conduisent souvent à des effets secondaires graves. **Prescrire** juge cependant que leur utilisation peut être utile dans le cadre d'une recherche clinique.

<https://www.usinenouvelle.com/article/90-medicaments-juges-inutiles-par-la-revue-medicale-prescrire.N64544>

(Sources : www.usinenouvelle.fr du 30/01/2018, Léna Corot)

[Retour au sommaire](#)

● « Une pharmacie sur deux va mourir », la campagne choc du syndicat des officines

La Fédération des pharmaciens d'officine (FSPF), premier syndicat représentatif, vient de lancer une campagne intitulée « *Une pharmacie sur deux va mourir* ». La campagne prend la forme d'affiches et de lettres adressées aux sénateurs, députés et maires. Le but : leur démontrer les conséquences qu'aurait la disparition des pharmacies de proximité. De même, la FSPF demande à Agnès Buzyn, ministre de la Santé, d'être vigilante « *quant à l'accès aux médicaments et à la sécurisation de leur dispensation* ». Ces pharmacies de proximité sont actuellement 22 000 sur le territoire. Elles sont frappées par des difficultés économiques. En 2017, le réseau pharmacie a perdu 237 officines. **Le Quotidien du Médecin** : « *Dans son dernier rapport, la Cour des comptes souhaite même la suppression de 10 435 pharmacies* ». **Philippe Gaertner**, président de la FSPF rappelle que les patients sont attachés à leur pharmacie de proximité, arguant même que, dans les zones rurales, ils demandent aux pharmaciens de « *faire la transition [...] en attendant l'installation d'un médecin* ». Avant de préciser que la profession se mobilise volontiers dans le cadre de missions de santé publique comme, par exemple, l'expérimentation de la vaccination antigrippale dans les officines mêmes. **Les problèmes économiques** rencontrés par les pharmaciens, selon la FSPF : **01)**- Les mesures de maîtrise médicalisée qui ont pour conséquence de baisser le nombre de boîtes de médicaments vendues en pharmacie (- 1,4 % en 2017) ; **02)**- Les baisses successives des prix des médicaments (princeps et génériques) programmées dans les lois de financements de la sécurité sociale en 2016, 2017 et 2018. Pour la FSPF, cela a engendré une perte pour le réseau de l'ordre de 158 millions d'euros pour 2017. **M. Gaertner** : « *À volume constant de vente des médicaments (remboursables et non remboursables) et sans tenir compte des baisses de prix à venir, le réseau connaît une perte de 117 millions d'euros avec les baisses de janvier 2018 voire 141 millions d'euros avec les baisses de février* ». Avant d'ajouter que cette perte n'est pas compensée par les 70 millions d'euros qui ont été promis, dans l'avenant 11 à la convention pharmaceutique, par l'Assurance-maladie et les

complémentaires. **M. Gaertner** : « *C'est pourquoi nous n'avons pas signé cet avenant qui va entraîner de graves difficultés de pilotage des officines* ».

https://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/article/2018/02/01/une-pharmacie-sur-deux-va-mourir-la-campagne-choc-du-syndicat-des-officines_854759

(Source : www.lequotidiendumedecin.fr du 01/02/2018, Loan Tranthimy)

FISCALITE

● "Name and shame" des fraudeurs fiscaux : quelle efficacité ?

Selon **Gérard Darmanin**, ministre de l'Action et des Comptes publics, le gouvernement veut rendre public le nom des entreprises condamnées pour fraude fiscale en cas de condamnation pénale, sauf décision expresse du juge. Bercy devrait également publier ses sanctions alors que, jusqu'à présent, le ministère était tenu au secret fiscal. Pour M. Darmanin, il s'agit de lutter contre la fraude fiscale comme on lutte contre la délinquance. Un nouveau service d'investigation devrait aussi être créé à Bercy. 15 millions d'euros devraient être investis dans la traque des fraudeurs via le datamining (exploration de données). Enfin, M. Darmanin a expliqué qu'il comptait mettre sur pied « *un bureau de régularisation des situations litigieuses pour les entreprises qui en feront spontanément la démarche* ».

https://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/name-and-shame-des-fraudeurs-fiscaux-quelle-efficacite_1981265.html

(Source : <https://lexpansion.lexpress.fr> du 01/02/2018, Laurent Martinet)

LA VIE DES ENTREPRISES

● Amazon annonce un accord à l'amiable avec le fisc français

Le 05/02/18, Amazon, qui était menacé de redressement fiscal en France depuis 2012, a annoncé avoir passé « *un accord de règlement d'ensemble* » avec le fisc. L'entreprise n'a toutefois pas révélé le montant de cet accord, tandis que la direction générale des Finances publiques s'est refusée à tout commentaire, se retranchant derrière le secret fiscal. Pour rappel, et selon un document officiel d'Amazon publié en 2012, Bercy lui réclamait 252 millions de dollars, soit environ 202 millions d'euros.

[https://www.nouvelobs.com/economie/20180205.OBS1708/amazon-annonce-un-accord-a-l-amiable-avec-le-fisc-francais.html#xtor=EPR-2-\[ObsActu17h\]-20180205](https://www.nouvelobs.com/economie/20180205.OBS1708/amazon-annonce-un-accord-a-l-amiable-avec-le-fisc-francais.html#xtor=EPR-2-[ObsActu17h]-20180205)

(Source : www.nouvelobs.com du 05/02/2018)

● 62 postes de conseillers voyages touchés par la rupture conventionnelle collective de CWT France

Le 29/01/18, la direction de CWT France (Carlson Wagonlit Travel France) a annoncé la mise en place d'une rupture conventionnelle collective en 2018 pour 74 postes, dont 62 postes de conseillers voyage. La chose se fera uniquement par des départs volontaires.

<http://www.tourhebdo.com/actualites/distribution/62-postes-de-conseillers-voyages-touchees-par-la-rupture-conventionnelle-collective-de-cwt-france-455121.php>

(Source : www.tourhebdo.com du 01/02/2018)

LA VIE DES DEPARTEMENTS

● Leclerc ouvrira en 2020 un supermarché en plein Paris

Après l'ouverture d'un premier Leclerc dans le 19^e arrondissement, le groupe va ouvrir un supermarché dans le centre commercial de la Gaîté-Montparnasse en avril 2020. Par ailleurs, le centre commercial, rebaptisé « Les Ateliers Gaîté », accueillera alors 28 commerces au lieu de 8 actuellement. Parmi les enseignes qui devraient être présentes : Ikea, Leroy-Merlin. L'objectif du centre : 8 à 10 millions de visiteurs à terme.

http://www.lemonde.fr/economie/article/2018/02/03/distribution-leclerc-s-attaque-au-marche-parisien_5251364_3234.html

(Source : www.lemonde.fr du 03/02/2018, Cécile Prudhomme)

[Retour au sommaire](#)

Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-France. En ligne tous les mardis
Directeur de publication : Vincent Guérinet
Rédacteur en chef : Eric Tessier
Contact : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : eric.tessier@urssaf.fr

A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné(e) et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous êtes abonné(e) et changez d'adresse électronique, et si vous souhaitez rester abonné(e), merci d'envoyer votre nouvelle adresse électronique à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr